

---

## Critères de définition d'une zone d'exposition à risque pour le COVID-19

*Mise à jour le 13/03/2020*

---

### **Pays étrangers**

Les critères de définition d'une zone géographique d'exposition à risque (pays, province) pour le COVID-19 sont les suivants :

- Nombre de cas confirmés supérieur à 50
- ET**
- Incidence cumulée supérieure ou égale à 5 cas pour 100 000 habitants

Par ailleurs l'existence d'éléments épidémiologiques en faveur d'une sous-estimation du nombre réel de cas de COVID-19 et de l'existence d'une transmission communautaire soutenue dans une zone géographique pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas observés pourra être prise en compte dans la décision de l'inclure dans la liste des zones d'exposition à risque (par exemple : un taux de mortalité parmi les cas confirmés beaucoup plus élevé qu'attendu ; la détection de cas exportés depuis cette zone dans plusieurs pays ; une proportion importante des cas confirmés sans historique de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ni contact identifié avec un cas confirmé de COVID-19).

### **En France**

Les critères de définition d'une zone géographique d'exposition à risque (département) pour le COVID-19 sont les suivants :

- Nombre de cas confirmés supérieur à 50
- ET**
- Incidence cumulée supérieure ou égale à 10 cas pour 100 000 habitants

Des analyses individualisées sont réalisées pour les zones géographiques présentant les critères suivants :

- Nombre de cas confirmés supérieur à 50
- ET**
- Incidence cumulée supérieure à 5 cas pour 100 000 habitants

Sont notamment pris en compte dans les classifications des zones, le fait que des chaînes de transmission puissent être considérées comme contrôlées suite aux investigations, que des épisodes de cas groupés soient survenus dans des collectivités semi-fermées sans diffusion dans la communauté, survenus dans des zones géographiques très limitées, la dynamique récente de l'épidémie, le défaut de complétude des données départementales, la possible sous-estimation du nombre de cas et la cohérence géographique régionale.